

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro 850-19

« Règlement décrétant les taxes et compensations pour l'année 2020 »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet le 1^{er} janvier 2020.

Règlement numéro 851-19

« Règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement numéro 852-19

« Règlement modifiant le règlement numéro 822-17 relatif à la cueillette des matières résiduelles dans la municipalité »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement numéro 1010-01-10

« Règlement modifiant le règlement numéro 1010-01-10 modifiant le règlement 1010-01 tel qu'amendé concernant les nuisance, la paix et le bon ordre (enlèvement de la neige provenant d'un immeuble privé »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance desdits règlements peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 13 décembre 2019

(Signé) Pascalie Tanguay

Me Pascalie Tanguay, greffière